VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 23 JUILLET 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme WILLMANN représentée par M. REVOLAT
M. COASSIN représenté par M. LABIA
M. DENIS représenté par M. MERLE
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIT ABSENT-EXCUSE : Néant

****

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 H 30.

Madame Marie DESCHANP, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- d'approuver le dossier de modification n° 2 du P.L.U.

- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération,

Précise que :
- le P.L.U. approuvé et modifié sera tenu à la disposition du public en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture conformément à l'article R. 123-25 du code de l'urbanisme,

- la présente délibération sera affichée en mairie durant 1 mois,

- la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal officiel du département,

- la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs,

- la délibération deviendra exécutoire dans le délai de 1 mois suivant sa réception par le préfet et l'accomplissement des mesures de publicité.

****

- d'approuver le projet mené par HABITAT 17 portant sur la réhabilitation de 48 logements existants de la résidence Touvent et de la construction de 55 logements locatifs sociaux en Bâtiment Basse Consommation (BBC).

- d'approuver la convention à intervenir avec HABITAT 17,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à la conclure et à la signer.

****

- de céder à la SARL A2 PATRIMOINE, représentée par Monsieur Richard SCHNEEKONIG, la parcelle, d'une superficie de 1.000 m², sous réserve de bornage, cadastrées section AS n° 228, sise avenue Louis BOUCHET, à ROYAN, au prix global net vendeur de 82.500 €. (quatre-vingt-deux mille cinq cents euros)

- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir,

- de désigner Maître Philippe NAVET, Notaire à Royan, 1 boulevard Cordouan, pour rédiger l'acte de vente.

****

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, en ajoutant au titre de ses compétences facultatives – chapitre 2-3 de ses statuts, la compétence suivante :

« Construction et gestion des nouvelles casernes de gendarmerie sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique »

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tous les documents se rapportant à la présente décision

****

- d'approuver le modificatif n° 1 relatif à l'article 11, quant à la durée de l'autorisation de la convention d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer le modificatif à intervenir.

****

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50

****

MAIRIE DE ROYAN 17206

Pour le Député-Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Bernard GIRAUD